



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Centrale photovoltaïque au sol de moins d'1 MWc - Commune de GRACAY

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SOLPROJET7

Raison sociale

SOLPROJET7

N° SIRET

99277416600019

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

LE MEUR

Prénom(s)

Justine

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), tous Dispositifs Dont Le Prelevement Est Supérieur Ou Egal A 30 M3 Par Heure De Eau De Mer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'installation d'un generateur solaire photovoltaïque au sol d'une puissance inferieure a 1 MWc sur la parcelle cadastrale ZY 009 au lieu-dit "Les Vignes de Plaisance" a GRACAY (18310). La parcelle a une contenance de 16 380 m² et est classée en zone 2AU mais n'a pas d'usage agricole depuis au moins 20 ans en raison d'un faible potentiel agronomique, ce qui la rend adaptée a un projet photovoltaïque. Le generateur solaire photovoltaïque comportera plusieurs elements : des tables metalliques ancrees par des pieux battus sans aucune impermeabilisation du sol, des panneaux solaires, des liaisons electriques ainsi que des armoires grillagees fixees a la structure des tables, sous les panneaux, destinees a proteger les onduleurs et les coffrets de protection. La realisation du generateur photovoltaïque s'inscrit dans une demarche territoriale de production locale et d'autoconsommation collective a destination des consommateurs presents autour de la zone d'implantation. La totalite de la production, environ 1 125 000 kWh par an, sera valorisee prioritairement au niveau local. Cela represente la consommation electrique moyenne de 225 foyers.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet poursuit 4 objectifs principaux 1. Valoriser un terrain non exploite a tres faible enjeu economique et agricole 2. Creer une activite economique de production locale d'electricite generant des emplois et des ressources fiscales, et cela a partir d'une source renouvelable 3. Contribuer a donner a la France une electricite abondante, decarbonee et bon marche pour realiser la transition vers l'electricite et sortir des energies fossiles qui representent 58% de notre consommation finale d'energie, 60 milliards d'Euros par an de deficit commercial et l'essentiel de nos emissions de CO2 4. Offrir aux consommateurs qui s'associeront a l'operation d'autoconsommation collective - exploitations agricoles, cooperatives agricoles, PME, collectivites, etc. - une protection contre les fluctuations des prix de l'energie pour les 30 prochaines annees.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux deroulent en 4 phases sur une duree totale comprise entre 3 a 4 mois : 1. Travaux preparatoires : releves et pre-implantation des tables, cloture et portail si preconises par le SDIS, bache et point d'eau incendie... 2. Pose du systeme d'integration et des panneaux : battage des pieux, assemblage mecanique des tables a partir de profiles metalliques pre-perces, fixation des panneaux, pose des armoires grillagees et des onduleurs et equipements de protection electrique 3. Cablage et raccordement electrique de l'ensemble jusqu'aux 4 coffrets de comptage situes en limite de propriete 4. Essais et mise en service Le raccordement etant fait dans le domaine de la basse-tension (4 raccordements "groupes" d'une puissance unitaire de 210 kW), le generateur solaire ne comprend pas de poste HTA/BT prive. Le gestionnaire de reseau de distribution (GRD) realisera une extension souterraine de la ligne HTA et implantera un nouveau poste de transformation HTA/BT de type PAC 4 UF en limite de domaine public. Cette implantation fera l'objet d'une demande d'autorisation distincte. Le cout des travaux realises par le GRD est a notre charge. Tous les travaux seront realises en journee et en semaine (sur les horaires habituels de travail). Les travaux seront realises de facon a limiter au maximum leurs incidences : - optimisation des livraisons - limite dans le temps - nombre d'engins de chantier limite (maximum 2) - uniquement pose technique d'elements prefabriques

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les tables seront de type portique en T avec une seule file centrale de pieux battus. L'espacement entre tables sera de 5 metres au minimum et l'espacement entre files de pieux battus sera de 9,5 metres environ. Cette conception permet l'entretien mecanique de la totalite de la surface de la parcelle avec les equipements et methodes actuels et est compatible avec une activite d'elevage ovin. Les panneaux ne sont pas jointifs, les etriers de fixation maintenant un intervalle de 15 mm, ils ne creent pas d'impermeabilisation. L'ombrage cree par les panneaux sur le sol se deplace en permanence au fil de la course du soleil dans le ciel. Il n'existe pas de zone d'ombre permanente. Les etudes ont montre que les panneaux sur table au sol n'avaient pas d'impact negatif sur la qualite du sol et pouvaient dans certain cas ameliorer l'ameliorer (periodes de secheresse, periodes de canicule, reduction du lessivage, etc.). Une surveillance a distance permanente du bon fonctionnement du generateur solaire est assuree par des outils de monitoring et des cameras. Des interventions sur place sont necessaires pour l'entretien : - Maintenance preventive : 1 a 2 passages par an pour effectuer un controle des differents elements techniques - Maintenance curative : si besoin en cas de materiel defectueux, par exemple le remplacement d'un onduleur (manipulable par 2 personnes, livraison par un vehicule leger) - Sur la base de nos 18 ans d'experience, nous attendons une douzaine d'interventions en 30 ans. En fin d'exploitation, le demantelement est prevu avec un engagement de remise en etat du site et un retrait complet des installations. Les panneaux seront diriges vers leur filiere de recyclage (gestion par l'organisme SOREN dans le cadre de la DEEE et le mecanisme de

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet necessite une declaration prealable au titre du code de l'urbanisme. (Decret n° 2022-1688 du 26 decembre 2022)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance du generateur solaire Emprise au sol des panneaux photovoltaïques (comprenant celle des armoires grillagees fixees aux tables)	(999, kWc) (3800, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne consommera pas d'eau potable
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Passage d'une canalisation de gaz sur la parcelle. Une DICT sera déposée afin d'identifier son emplacement exacte et une distance de 5 m en périphérie de cette conduite sera respectée sans implantation de tables solaires.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque de remontées de nappes: position des éléments techniques adaptée Retrait gonflement argiles : non artificialisation des sols, technique du pieux battus pour être en conformité avec les dernières études géotechniques réalisées
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Les déplacements se feront uniquement en phase travaux avec des manoeuvres reduites et des equipes de petites tailles pendant 4 a 6 mois. Durant l'exploitation de la centrale, les operations de maintenance curative et preventive se feront via 1-2 personnes avec vehicules legers et uniquement en journee.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des éléments d'appréciations ci-dessus, l'incidence environnementale du projet sur des parcelles sans usage agricole ni enjeu naturel spécifique, sera très faible tant durant la phase construction que pendant l'exploitation. Nous estimons que ce projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LE MEUR

Prénom Justine

Qualité du signataire Cheffe de projets

À BLANGY SUR BRESLE

Fait le 01-04-2026 / / /

Signature du (des) demandeur(s)